

ASSEMBLEE DE LA PAROISSE GENERALE

PROCÈS-VERBAL 02/19

Mercredi, 4 décembre 2019, 20.00 h

Dans la grande salle de la Maison Wyttenbach, Rosius 1, 2502 Bienne

Présidence: Fritz Marthaler, Président

Procès-verbal: Sylvia Treuthardt, Secrétaire centrale

Présents: 23 personnes, dont 21 avec droit de vote

Excusés: Affolter Stefan, Bertholet Jean-Eric, Borle Christian, Eliezer Meret, Fuhrer Simon,
Hirschi Doris, Laux Marcel, Leu Agnès, Pagnamenta Ellen, Suter Daniel, Thomi Eva

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée de la paroisse générale du 3 juillet 2019
2. Informations au sujet du Plan financier 2020 -2024
3. Budget 2020 et fixation du taux de l'impôt d'église, approbation
4. Complément au Règlement d'organisation de la Paroisse générale, approbation
5. Immeuble au chemin Meienried 17, décision de vente et attribution de la compétence d'action au Conseil de la paroisse générale
6. Informations concernant les immeubles
7. Informations en provenance des paroisses
8. Divers

L'invitation à l'Assemblée a été publiée le 5 novembre 2019 dans la Feuille officielle du district Bienne-Evilard ainsi que dans les feuilles officielles des districts Aarberg, Büren, Erlach et Nidau. En plus, les documents pouvaient être consultés sur le site WEB www.ref-bielbienne.ch. Tous les documents sont disponibles en français et en allemand lors de l'Assemblée.

Monsieur Florian Abrecht est nommé scrutateur. 21 ayant droit de vote sont comptés, la majorité absolue est donc de 11 voix.

Délibérations

Le pasteur Pierre-André Kuchen fait une introduction.

Le Président salue les personnes présentes et ouvre l'Assemblée.

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée de la paroisse générale du 3 juillet 2019

Le Procès-verbal de la dernière Assemblée ordinaire est accepté avec une abstention et avec remerciements à son auteur.

2. Informations au sujet du Plan financier 2020 -2024

Le Plan financier a pour but de montrer quels seront les moyens financiers disponibles ces prochaines années. Il s'agit d'une hypothèse basée sur différents critères. Les prochaines réformes fiscales sont prévisibles et influenceront également les finances des paroisses.

L'Administrateur central commente le Plan financier 2020 – 2024. La réforme fiscale a été acceptée au niveau national. Ceci veut dire que nous devons compter avec une diminution de 5% des revenus fiscaux ces prochaines années. Nos revenus vont diminuer de 7.6 millions de francs en 2020 à 7.2 millions de francs en 2024. Si, au niveau des dépenses, nous continuons sur les mêmes bases qu'aujourd'hui, cela n'est pas un problème pour les 2 prochaines années ; nous disposons momentanément de finances saines, mais devons compter avec des excédents de charges dès 2023. Compte tenu des nombreuses sorties de l'église, nous devons aussi compter avec des diminutions de revenus en provenance des personnes physiques.

Il est pris connaissance du plan financier 2020 – 2024.

3. Budget 2020 et fixation du taux de l'impôt d'église, approbation

Le budget présenté est à nouveau équilibré. Cela n'est possible que si tous les participants et toutes les instances participent activement et agissent de manière innovatrice.

L'Administrateur central commente le budget 2020. Avec une quotité fiscale de 0.23, le budget est équilibré. Fondamentalement nous aurions un excédent de revenus de CHF 428'400.00. Selon le nouveau système MCH2, nous devons attribuer ce montant à une réserve comme amortissement à un fonds de capital. Avec des charges de CHF 8'908'300.-, les redevances à l'Union synodale RefBeJuSo représentent à elles seules 1.1 millions de francs. Les charges totales de la PG s'élèvent à 38%, celles de la PA à 28% et celles de la PF à 13%. Les charges liées aux immeubles représentent 19%. Au niveau de la fortune immobilière il faut relever que, selon MCH2, une correction de la valeur a eu lieu, en ce sens que tous les immeubles ont été amortis au 31.12.2018. Les immeubles de la fortune financière sont réévalués en 2019. La fortune administrative sera nouvellement amortie sur une base de 25 ans pour les maisons de paroisse de 40 ans pour les églises.

Le budget et la quotité fiscale de 0.23 sont acceptés avec une abstention.

4. Complément au Règlement d'organisation de la Paroisse générale, approbation

Le CPG prépare un nouveau règlement du personnel. Afin que celui-ci puisse être approuvé, une modification respectivement un complément du Règlement d'organisation est nécessaire. Le principe est qu'une seule politique du personnel soit applicable au niveau de la PG.

Les bases du nouveau Règlement du personnel existent. Nous devons maintenant encore adapter toutes les ordonnances. Ceci est la raison d'un complément au Règlement d'organisation. Le

nouveau Règlement du personnel pourra probablement être soumis pour approbation à l'Assemblée en juillet 2020.

Nous constatons que la version allemande ne correspond pas tout à fait à la version française. La version française est plus appropriée. Fondamentalement le changement est ressenti positivement et la formulation française est retenue. Celle-ci sera valable pour le texte en allemand.

L'APG approuve à l'unanimité :

- 1. Le complément au Règlement d'organisation, art.2, (texte français) : « ...fixe les conditions de travail et salariales..... ». Le texte allemand doit être adapté en conséquence.**
- 2. Dans le texte français du règlement d'Organisation l'art. 15 doit stipuler : L'assemblée de la paroisse générale « -adopte, modifie et abroge les règlements de la paroisse générale ».**

5. Immeuble au chemin Meienried 17, décision de vente et attribution de la compétence d'action au Conseil de la paroisse générale

Rolf Schwab explique les raisons de cette décision de vente. Il y a environ 7 ans, tous les immeubles de la fortune financière et administrative ont été réévalués. Il y a un an une mise à jour a eu lieu avec la définition de l'état des immeubles. Ceux-ci sont âgés. La Paroisse générale possède des immeubles pour une paroisse de 40'000 membres. Nous en avons donc trop. Avec les nouvelles bases financières, les immeubles doivent être obligatoirement entretenus. Nous sommes donc obligés de vendre des immeubles pour entretenir correctement ceux qui restent. Au chemin de Meienried, les balcons sont fragiles. En plus c'est très onéreux d'entretenir correctement une maison à 2 appartements. C'est pourquoi nous vous proposons maintenant de vendre cet immeuble.

Mme Sylviane Zulauf comprend qu'il faut vendre des maisons. Elle requiert que l'achat par une coopérative soit priorisé. Plusieurs immeubles au chemin de Meienried sont déjà propriété de coopératives. Ces sociétés devraient être informées de nos intentions de vente.

Nous pouvons informer les coopératives que le bâtiment serait à vendre, toutefois pas au-dessous du prix de vente minimal. Celui-ci a été défini en fonction d'une estimation. Il s'agit de la valeur vénale de l'immeuble.

Monsieur Jean-François Léchoy conteste la proposition de vente car il s'agit d'une maison qui a un rendement. Au vu des modifications de structures en cours il est prématuré de vendre la maison. Elle n'est pas rentable mais représente une valeur que la PG perdrait et que le dossier est trop peu documenté. Il est incompréhensible que, l'année prochaine nous investissions 1 million de francs dans la fortune financière et que nous ne puissions par-contre pas rénover une maison de la fortune administrative. La PG ferait mieux de vendre du patrimoine administratif.

Rolf Schwab réplique que les bâtiments n'ont pas été entretenus pendant trop longtemps. La rénovation de la maison au chemin Meienried 17 coûterait un demi-million de francs ; ceci n'est financièrement pas possible. Une maison avec moins de six appartements n'est pas rentable, elle provoque des frais. Le cas est différent au chemin Feldeck qui a été transféré de la fortune administrative à la fortune financière. Avec ces moyens financiers nous avons acheté sur le site un immeuble de rendement qui nous rapportera des locations chaque année.

Si nous rénovons la maison du chemin de Meienried 17 et calculons la valeur vénale, le rendement brut est de maximum 3%. Si nous déduisons encore les charges, le rendement sera au maximum 0.05%. La PG ne peut pas se le permettre.

M. A. Hieber propose la motion d'ordre de clore la discussion et de voter.

La motion est acceptée avec 10 voix pour et 9 voix contre et 2 abstentions.

La proposition du CPG de mise en vente est accepté par 8 voix pour, 7 contre et 6 abstentions de manière suivante :

- 1 L'immeuble au Meienried 17 sera vendu.**
- 2 Le prix minimum est fixé à CHF 800'000.-.**
- 3 La compétence d'agir pour cette vente est attribuée au Conseil de la paroisse générale**

La demande de Mme Zulauf est mise au vote :

L'Assemblée de la paroisse générale décide par 20 voix pour et 1 abstention que l'immeuble au Meienried 17 sera proposée à l'achat aux coopératives immobilières.

Le Président constate que la présentation de ce point de l'ordre du jour aurait pu être mieux documenté. Les recherches à ce sujet ont été très sérieuses et les explications claires. La commission des immeubles (LIKO) est également favorable à une vente.

L'APG est priée d'informer régulièrement de la planification des immeubles.

6. Informations concernant les immeubles

Rolf Schwab, Président de la LIKO informe :

Le clocher de l'église du Pasquart a dû être rénové d'urgence. Les ingénieurs avaient défini que cela devait être fait dans les 2 ans. La PG a eu beaucoup de chance que le dégât ait été découvert en temps utiles. Les travaux ont été réalisés en peu de temps sous la surveillance de l'architecte Valéry Blaser. La visite du chantier du 11 mai a attiré beaucoup de monde.

La grande rénovation de l'immeuble de « La Source » est très réussie. La jeunesse francophone dispose maintenant d'un petit bijou. L'appartement de 6 pièces a également été rénové il et est déjà bien loué. Les 22 et 23 août 2020 aura lieu l'inauguration.

L'assainissement de la maison de paroisse de St Paul est reporté. Les collaborateurs et collaboratrices de la PF ont décidé de s'installer dans la cure du Crêt des Fleurs. Ceci a permis d'éviter certaines modifications prévues. Le CPG a octroyé un crédit additionnel pour que les architectes de la maison de paroisse St Paul puissent procéder à une planification supplémentaire. Il s'agit d'installer un ascenseur et éventuellement des panneaux solaires. Par ailleurs la maison ne sera qu'assainie légèrement.

Il y a sept ans que la planification globale des immeubles de la Paroisse générale a été réalisée. La liste des immeubles à vendre ou à rénover avait été mise sur pied. Nous sommes absolument dans le planning prévu. Nous avons constaté que la PG possédait trop d'immeubles. Grâce à la nouvelle organisation de la PA le TOBS initialement locataire à la maison Calvin a pu déménager à l'église Zwingli. Nous pourrions ainsi générer des revenus à long terme dans un immeuble bien entretenu et la maison Calvin pourra de nouveau être utilisée de manière plus polyvalente.

7. Informations en provenance des paroisses

Mme Michèle Morier-Genoud, Présidente de la PF, informe que des manifestations au sujet du climat sont organisées. Au 1er août 2019, le pasteur Carmelo Catalfamo a été installé et est entré en fonction en remplacement de Mme Nadine Manson. M Silvano Keller a été nommé Président du Synode jurassien. Lors de la dernière Assemblée de paroisse M. Jean-François Léchet a été nommé comme délégué au Conseil de la paroisse générale.

Christophe Grupp, Président de la PA informe que le projet « Développement de la paroisse » sera mis en place au 1.1.2020. Nouvellement, une direction de trois personnes est mise en place. Elles dirigeront chacune un domaine particulier. Cette nouvelle organisation est importante car elle permet, dans les grandes lignes, à la PA de poursuivre son offre dans le volume actuel. Sinon nous aurions été obligés de réduire nos prestations pour nos membres. Ces changements ont pour conséquence des modifications du Règlement d'organisation. Ceux-ci seront à approuver lors de la prochaine Assemblée de paroisse en avril 2020. Depuis début 2019, la PA est membre de la « Blue community ». Pour 2020, le thème de la PA est « l'eau ».

Le Président recommande le programme très dense du mois de décembre.

8. Divers

Le Président clôt l'Assemblée, remercie tous les collaboratrices et collaborateurs pour la préparation de cette Assemblée et pour le soutien des participants présents. Il souhaite à tous une belle période de l'Avent et un joyeux Noël et une bonne nouvelle année.

Fin de l'Assemblée : 22.10 h

Pour l'Assemblée de la paroisse générale

Le Président:

La Secrétaire:

Fritz Marthaler

Sylvia Treuthardt